



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Gabon

Question écrite n° 9310

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des affaires étrangères comment il apprécie la demande du président du Gabon tendant à la création, en France, d'un ministère des affaires africaines, assortissant cette demande de critiques sur « la mauvaise volonté montrée, selon lui, par les autorités françaises pour réduire la dette du Gabon » (Le Monde, 7 janvier 1998). Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de rappeler à ce président que la France étant un Etat indépendant n'a pas à recevoir de consignes quant à la création de ses ministères.

Texte de la réponse

La France entretient, de longue date, des relations de particulière solidarité avec plusieurs pays d'Afrique francophone, qui, pour certains d'entre eux - et c'est le cas du Gabon - appartiennent à la zone franc. Prenant en compte l'évolution générale du continent africain, dans le contexte de la mondialisation de l'économie, la France a également affirmé, dans la période récente, sa volonté d'ouverture à l'ensemble du continent et d'adaptation des divers volets de sa politique africaine aux réalités d'aujourd'hui. Elle a également souligné sa volonté de traiter les questions d'intérêt commun en plus étroite concertation dans la perspective d'un véritable partenariat avec les Etats africains. C'est dans ce contexte, et au moment où les autorités françaises réfléchissaient aux moyens d'améliorer leur dispositif de coopération que le Président de la République gabonaise a répondu, au cours d'un long entretien accordé à un journaliste de Jeune Afrique, à une question sur ce qui était alors un projet de réforme. Après avoir indiqué que cette réforme concernait en tout premier lieu les autorités françaises, il a ajouté que, pour sa part, il serait favorable à la création d'un ministère des affaires africaines. La France qui détermine naturellement sa politique étrangère en toute indépendance, ne voit en revanche que des avantages à ce que ses partenaires extérieurs formulent en toute franchise leurs analyses et leurs vœux sur la relation qui les unit à notre pays. S'agissant de la réforme du dispositif de coopération français, le Président Bongo a été l'un des premiers, au lendemain de sa présentation par le Premier ministre le 4 février 1998, à réagir positivement, insistant sur la qualité des relations franco-gabonaises. De la même façon, le Gabon qui, en sa qualité de pays à revenu intermédiaire (PRI) ne dispose pas, de la part de ses créanciers extérieurs, des mêmes modalités de traitement de sa dette que les pays les moins avancés (PMA), est parfaitement en droit de porter sur cette différence de traitement un jugement distinct du nôtre et de le faire savoir par voie de presse. La 5e session de la commission mixte franco-gabonaise qui s'est tenue à Libreville à la fin du mois de février 1998 a été l'occasion pour la France de passer en revue les relations de coopération entre les deux pays et de réexaminer, en vue de la moderniser, son aide au Gabon.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9310

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 361

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2051